

Compte rendu du Concours pour 1954

par M. C. BRESSOU

Secrétaire général

MONSIEUR LE MINISTRE,

MESDAMES, MESSIEURS,

Comme les années précédentes, l'Académie vétérinaire de France avait proposé, pour le concours de 1954, une série de sujets susceptibles d'intéresser toutes les activités professionnelles et destinés à répondre aux besoins actuels de la production animale.

Un nombre appréciable de mémoires nous est parvenu et parmi ceux auxquels des récompenses vont être décernées, il en est qui sont très remarquables et témoignent d'un labeur, d'une expérience et d'un savoir également méritoires.

L'Académie vétérinaire regrette cependant que des prix importants comme le prix P.-J. CADOT, destiné à des travaux de chirurgie, que le prix TRASBOT, réservé à la police sanitaire, que le prix JACOULET n'aient été brigüés par aucun candidat.

Elle déplore que des maladies aussi redoutables et aussi mal connues que les encéphaloses des Equidés, la paralysie hémorragique, que la prévention contre la rage n'aient fait l'objet d'aucun envoi et que l'étude proposée du rôle du magnésium dans la résistance des animaux domestiques aux facteurs pathogènes n'ait retenu la sagacité d'aucun chercheur. Elle estime surprenant encore que tous les nombreux problèmes posés par l'hygiène des aliments de l'homme d'origine animale, ou par la technique de préparation de la viande, n'aient pas incité les spécialistes à lui soumettre le résultat de leurs recherches ou de leurs méditations.

Toutes ces questions, que notre Compagnie avait proposées voici deux ans, répondaient cependant aux besoins impérieux de notre expansion agricole.

Certes, il serait trop long d'énumérer les causes de cette sorte de désaffection et ce n'est pas l'heure d'en expliquer la genèse, ni de chercher un remède à une situation qui inquiète notre élite professionnelle.

Force nous est de constater qu'au rythme vertigineux du temps présent, l'exercice professionnel, de plus en plus laborieux et absorbant, laisse moins de place à l'observation et à la réflexion et que dans nos laboratoires, trop peu peuplés, nos chercheurs, absorbés par des besognes techniques, utiles certes, mais fastidieuses et peu en rapport avec leur formation scientifique, n'ont plus le loisir de se consacrer avec la tranquillité d'esprit et la persévérance indispensables à des travaux de science pure.

La production scientifique vétérinaire française se ressent manifestement de cet état de fait.

Aussi, nous est-il agréable de vous donner maintenant, l'énumération des récompenses accordées par l'Académie vétérinaire au titre du Concours 1954.

PRIX LIAUTARD

Deux prix de 1.000 francs chacun, l'un pour 1953 et l'autre pour 1954, étaient destinés à récompenser deux élèves de l'École Nationale vétérinaire d'Alfort, auteurs des meilleures observations cliniques présentées à l'Académie.

Le prix LIAUTARD, de 1953, est décerné à M. Jacky GUILLERET pour son travail sur : *Un cas de cancer des ganglions mésentériques et de l'intestin du Chat.*

Le prix LIAUTARD, de 1954, est décerné à M. Alain TURMEL pour son mémoire intitulé : *Gestation extra-utérine et tuberculose chez une chatte.*

PRIX MARIE-LOUISE FAULON, ÉPOUSE LACOSTE

Un prix de 1.000 francs et le titre de Lauréat étaient destinés à récompenser le meilleur travail de pathologie ou chirurgie bovine.

Ce prix est décerné, *in memoriam*, à feu le docteur vétérinaire Emile BERCOFF, décédé en déportation, pour sa thèse de doctorat-vétérinaire sur : *L'amputation de la troisième phalange dans les arthrites du pied dans l'espèce bovine*

PRIX SAINT-YVES-MÉNARD

Un prix de 1.000 francs et le titre de Lauréat devaient être attribués au meilleur travail *inédit* sur un sujet de médecine vétérinaire laissé au choix du candidat.

Le prix SAINT-YVES-MÉNARD 1954 a été attribué à M. Maurice BARAT, docteur vétérinaire à Paris, pour son travail original intitulé *Contribution à la détermination de l'âge du Chat.*

PRIX LESAGE

Un prix de 3.000 francs et le titre de Lauréat étaient destinés à récompenser les meilleurs travaux relatifs à la sélection des Algues microscopiques susceptibles d'être utilisées en médecine ou en agriculture.

Le prix LESAGE 1954 est décerné à M. A. WURTZ, directeur à la Station d'hydrologie appliquée du Paraquet, pour ses importants travaux d'algologie et notamment ceux sur : *L'action bactériostatique des algues en culture.*

PRIX DU CAT-CLUB DE PARIS
ET DE LA FÉDÉRATION FÉLINE DE FRANCE

Un prix de 5.000 francs et le titre de Lauréat devaient récompenser un travail inédit sur les maladies du Chat.

Ce prix est décerné, en 1954, à M. Michel FONTAINE, chef de travaux à l'Ecole d'Alfort, pour son originale *Contribution à l'étude du typhus du Chat.*

PRIX A. RAILLIET

Un prix de 3.000 francs et le titre de Lauréat devaient récompenser le meilleur travail de parasitologie pure ou appliquée à la pathologie des animaux ou au contrôle sanitaire des denrées d'origine animale.

Ce prix est décerné à M. René ROUSSELOT, vétérinaire inspecteur du service de l'Élevage, directeur du laboratoire de Brazzaville, pour ses deux livres : *Notes de Parasitologie tropicale et Parasites du sang des animaux.*

CONCOURS GÉNÉRAL

Médailles de Vermeil

Une Médaille de Vermeil et le titre de Lauréat sont attribués à :

M. Fotis PAPACHRISTOPHILOU, chef du service vétérinaire du Gouvernement Grec, à Athènes, pour son étude originale sur : *Le Mouton de Serrès ;*

M. DOUTRESSOLLE, vétérinaire inspecteur du service de l'Élevage, pour son important ouvrage sur : *L'élevage au Soudan français* et notamment sa nouvelle édition, parue avec une préface du Gouverneur LOUVEAU.

Médaille d'argent

Une Médaille d'Argent et le titre de Lauréat sont attribués à M. Louis SALOMON, directeur de recherches au Laboratoire central de Recherches d'Alfort, pour sa thèse de Doctorat es-sciences consacrée à des recherches biologiques sur la culture du virus de la fièvre aphteuse.

Médailles de Bronze

Des Médailles de Bronze et le titre de Lauréat sont décernés à :

M. Raymond FIASSON, vétérinaire inspecteur du service de l'Élevage à Madagascar, pour ses études d'écologie animale et notamment son mémoire : *L'animal sauvage a-t-il le droit de vivre ?*

M. André PEYTAVIN, vétérinaire inspecteur du service de l'Élevage à la Ferme expérimentale de Sotuba, pour sa thèse de Doctorat vétérinaire consacrée à l'encombrement et l'avenir de la profession vétérinaire ;

M. Michel HINDROGLOU, docteur vétérinaire à Yangambi (Congo belge), pour son étude bromatologique de quelques fourrages dans la région de Yangambi.

